

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session régulière du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 12^e jour du mois de juin 2018 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présent Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Dean Brisson, Donald Richard, Louis Laurier, Jean-François Perrier, Mesdames Sophie Chamberland et Ginette Sheehy.

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

OUVERTURE DE LA SESSION :

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 8 mai 2018.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Réaménagement de la rue Principale approbation travaux – appel d'offres.
- 5) Demande de subvention, travaux sur le chemin de la Rouge - résolution attestant que la municipalité s'engage à respecter les nouvelles modalités 2018-2021.
- 6) Appel d'offres achat d'un camion 10 roues.
- 7) Adoption du règlement 322-18 décrétant un emprunt de 290 000\$ pour l'achat d'un camion 10 roues neuf et de l'équipement à neige / tenue d'un registre 19 juin.
- 8) Période de questions.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 9) Correspondance : Lettre du député - appui financier pour le réseau routier municipal.
- 10) Dépôt du projet de règlement 323-18, modification du règlement numéro 278-13 relatif au stationnement et à la circulation.
- 11) Avis de motion règlement 323-18, modification du règlement numéro 278-13 relatif au stationnement et à la circulation.
- 12) Dépôt du projet de règlement 324-18, décrétant un emprunt de 292 000\$ pour le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Principale.
- 13) Avis de motion règlement 324-18, décrétant un emprunt de 292 000\$ pour le remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Principale.
- 14) Téléphonie IP proposition de la MRC.
- 15) Proposition modification site web (bande passante 300\$).
- 16) Appui à la MRC des Laurentides relativement à son mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel.
- 17) Candidature pour la composition du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).
- 18) Inventaire des sites et équipements de loisir sportif et récréatif par Loisirs Laurentides /adhésion.
- 19) Recours judiciaire pour une dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP), contribution maximale de 250\$.
- 20) Perception de taxes par l'avocat.

- 21) Demande de l'OPELL concernant la location airbnb.
- 22) Proclamation des journées de la culture.
- 23) Dépôt du rapport trimestriel.
- 24) Demande de Mme Dominique Lauzon, Bar aux bons vivants (fermeture d'une partie de la rue Principale).
- 25) Lac-à-l'épaule de la MRC le 30 mai 2018/ formation plantes aquatiques Amherst le 22 juin 2018.
- 26) Rencontre des Villes et Villages en santé des Laurentides le 6 septembre à Lachute.
- 27) Assemblée générale Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) 20 juin à Plaisance / renouvellement de l'adhésion / nomination d'un représentant.
- 28) Inscription congrès FQM, 20 au 22 septembre 2018 (780\$).
- 29) Autorisation remboursement des dépenses (114.34\$) lors de la rencontre des aînés / politique familles/aînés.
- 30) Achat de bancs/panneaux de signalisation et installation.
- 31) Achat d'un support arrière pour la camionnette.
- 32) Projet organisation d'une course intermunicipale sur le corridor aérobie.
- 33) Stagiaire en urbanisme.
- 34) Signature d'une entente avec la Fabrique / aménagement d'une piste d'hébertisme.
- 35) Varia :
- 36) Période de questions.
- 37) Levée de la session.

RÉSOLUTION 128-18
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, soit le retrait du point 19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 129-18
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2018

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2018 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 105-18 à 127-18 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 130-18
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 8541 à 8596 inclusivement, pour un montant de 320 470.88\$ et des comptes à payer au 12/06/2018 au montant de 8 653.74\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 4472 à 4506 inclusivement pour un montant de 18 655.97\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 131-18
RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DE TRAVAUX / APPEL D'OFFRES

ATTENDU QUE la municipalité désire faire exécuter des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout pluvial sur une partie de la rue Principale et par le fait même procéder à des travaux de réaménagement sur cette section (du coin de la rue du Pont au 211 rue Principale);

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur N. Sigouin nous a fait parvenir un devis des travaux à exécuter, incluant une estimation de ceux-ci, laquelle se chiffre à un montant de 896 076.63\$;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu confirmation que sa programmation de travaux soumise dans le cadre du Programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) a été acceptée par la Direction générale des infrastructures pour un montant de subvention de 561 323\$;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être exécutés avant le 31 décembre 2018 afin de pouvoir bénéficier de la subvention;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la programmation de travaux (devis Hub-17-06) présentée par Marc-André Lajoie, ing. jr., de la firme N. Sigouin Infra-conseils en date du 5 avril 2018 pour des travaux estimés à 896 076.63\$ soit acceptée.

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour l'exécution de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 132-18

DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES /TRAVAUX SUR LE CHEMIN DE LA ROUGE

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC des Laurentides a obtenu un avis favorable du ministre des Transports, de la Mobilisation durable et de l'Électrification des transports (Ministère);

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau désire présenter une demande d'aide financière au Ministère pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 133-18

APPEL D'OFFRES ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES

ATTENDU QU'une demande d'appel d'offres a été faite en date du 22 mai via le système d'appel d'offres électronique (SEAO) pour la fourniture d'un camion 10 roues 2018 ou 2019, neuf, avec équipements à neige;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres, une soumission a été reçue;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de la soumission celle-ci est conforme aux documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que l'offre de Glocam (Montréal) inc., pour la fourniture d'un camion Western Star modèle 4700SF 2018 avec équipements à neige au montant de 264 694,00\$, taxes en sus, est acceptée, cette offre étant la plus basse conforme;

Fournisseur	Camion	Équipements déneigement	Épandeur	TOTAL
Globocam (Montréal) inc.	164 736.58\$	73 333.92\$	26 623.50\$	264 694,00\$

Le tout, payable à même le règlement d'emprunt numéro 322-18 conditionnellement à l'approbation dudit règlement d'emprunt par le MAMOT.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 134-18
ADOPTION DU RÈGLEMENT 322-18 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 290 000\$ POUR L'ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES NEUF ET D'ÉQUIPEMENT À NEIGE

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau se doit d'acquérir un nouveau camion et l'équipement nécessaire afin de pouvoir effectuer l'entretien et le déneigement de son réseau routier;

ATTENDU QUE pour pourvoir à cette dépense la municipalité se doit de contracter un emprunt;

ATTENDU QUE pour ce faire l'adoption d'un règlement est nécessaire;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 8 mai 2018 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance;

ATTENDU QUE la personne qui préside la séance mentionne l'objet de ce règlement, sa portée, son coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

ATTENDU QUE des copies du règlement sont disponibles, pour consultation, au début de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le présent règlement numéro 322-2018 intitulé « Règlement 322-18 décrétant un emprunt de 290 000\$ et une dépense n'excédant pas 290 000\$ pour l'achat d'un camion 10 roues neuf et d'équipement à neige » soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 :

Le conseil est autorisé à acquérir un camion 10 roues neuf et de l'équipement à neige pour un montant de 290 000\$.

ARTICLE 2 :

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 290 000\$ sur une période de sept (8) ans.

ARTICLE 3 :

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles

imposables sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 4 :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée par le versement de la subvention.

ARTICLE 5 :

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 :

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 135-18

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-18, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 278-13 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt, par Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, du projet de règlement numéro 323-18, modifiant le règlement numéro 278-13 relatif au stationnement et à la circulation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 136-18

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 323-18, MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 278-13 RELATIF AU STATIONNEMENT ET À LA CIRCULATION

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Dean Brisson de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, pour adoption, du règlement numéro 323-18, modifiant le règlement numéro 278-13 relatif au stationnement et à la circulation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 137-18
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 324-18, DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT DE 292 000\$ ET UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 292 000\$
POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA RUE PRINCIPALE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt, par Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, du projet de règlement numéro 324-18, décrétant un emprunt de 292 000\$ et une dépense n'excédant pas 292 000\$ pour des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Principale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 138-18
AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 324-18, DÉCRÉTANT UN
EMPRUNT DE 292 000\$ ET UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 292 000\$
POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITES
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR LA RUE PRINCIPALE

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier de la présentation lors d'une séance subséquente du conseil, pour adoption, du règlement numéro 324-18, décrétant un emprunt de 292 000\$ et une dépense n'excédant pas 292 000\$ pour des travaux de remplacement de conduites d'aqueduc et d'égout pluvial sur la rue Principale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 139-18
TÉLÉPHONIE IP / PROPOSITION DE LA MRC DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a fait parvenir une proposition afin d'ajouter la municipalité d'Huberdeau au système de téléphonie IP de la MRC;

ATTENDU QUE ce système serait plus économique pour la municipalité et permettrait une meilleure gestion du temps des employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu.

Que la proposition de la MRC des Laurentides présentée par Madame Martine Potvin en date du 8 mai au montant de 1 781.41\$ plus taxes soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 140-18
BANDE PASSANTE SITE WEB

ATTENDU QUE lorsque la municipalité désire informer la population via son site web d'un événement, le site web ne permet pas de diffuser sur la page d'accueil l'information de façon à attirer l'attention des visiteurs;

ATTENDU QUE le concepteur du site nous a présenté une proposition d'ajout d'une bande passante qui permettrait l'ajout d'images, d'informations le tout adaptée aux différents appareils de navigation (téléphones intelligents, tablettes et ordinateurs);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu.

Que la proposition reçue en date du 28 mai 2018 de Nordweb (Benjamin Couillard), au montant de 300\$ taxes en sus, pour monter ce module, soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 141-18

APPUI À LA MRC DES LAURENTIDES RELATIVEMENT À SON MÉMOIRE SUR LE PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉ OPÉRATIONNEL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2018.04.7455 adoptée par la MRC des Laurentides pour le dépôt d'un mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP);

CONSIDÉRANT QUE les piliers du développement économique de la MRC sont l'industrie touristique et la villégiature;

CONSIDÉRANT QUE les terres publiques visées par le PAFIO présenté par le MFFP représentent plus du cinquième de la superficie du territoire de la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT la proximité des terres publiques par rapport aux territoires municipalisés;

CONSIDÉRANT QUE les interventions forestières sur les terres publiques ont des impacts directs sur les communautés et sur l'environnement naturel et visuel du territoire, sur la sécurité et la qualité de vie des citoyens et sur les infrastructures routières municipales;

CONSIDÉRANT la problématique majeure soulevée par plusieurs municipalités de la MRC relativement aux impacts environnementaux et financiers du transport forestier sur les infrastructures locales;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité interne de la MRC des Laurentides pour l'analyse concernant les chemins à double vocation et sur les impacts du transport forestier sur les chemins locaux;

CONSIDÉRANT l'expertise développée par la MRC des Laurentides en matière d'aménagement durable de la forêt dans le cadre de la gestion des terres publiques intramunicipales;

CONSIDÉRANT les constats observés sur les terres publiques par la MRC des Laurentides, au cours des dernières années, quant au respect des saines pratiques d'aménagement forestier environnementales et au niveau de l'encadrement des différentes interventions par le MFFP;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Huberdeau veut qu'ils soient favorisés sur les terres du domaine de l'État le développement et l'utilisation optimale des diverses

ressources de la forêt dans le cadre d'une exploitation durable, en respect avec les attentes et les besoins de la communauté;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu.

QUE la municipalité de Huberdeau appuie la MRC des Laurentides dans le cadre du dépôt auprès des instances gouvernementales de son mémoire sur le Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (2018-2023);

ET

QUE cette résolution soit transmise aux directions régionales du MFFP, du MTMDET et du MDDLCC, aux ministres de ces ministères, à la ministre déléguée de la région des Laurentides, ainsi qu'aux députés d'Argenteuil, Bertrand et de Labelle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 142-18
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME

ATTENDU QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c A19.1) prévoit la nomination d'un CCU et lui attribue des responsabilités au regard du Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme prévoit que la nomination de ses membres doit être entérinée par le Conseil municipal;

ATTENDU QUE la recherche de membres pour le CCU a été affichée dans le bulletin municipal et largement transmise;

ATTENDU QUE certaines personnes ont manifesté leur intérêt et leur décision de s'impliquer au sein du CCU ;

ATTENDU QUE certaines personnes sont toujours en réflexion quant à leur implication au sein du CCU.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu.

De procéder aux nominations suivantes à titre de membre en règle :

Monsieur Denis l'Heureux
Monsieur Guy Morissette
Monsieur Denis Lachapelle
Madame Stéphanie Carle

De s'adjoindre comme personnes-ressources, les personnes dites en réflexion aussitôt leur décision prise dans le but de démarrer les activités du CCU et de faire entériner les nominations une séance subséquente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 143-18
INVENTAIRES DES SITES ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIR SPORTIF ET RÉCRÉATIF PAR LOISIRS LAURENTIDES / ADHÉSION

ATTENDU QUE Loisirs Laurentides en collaboration avec le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) ainsi que l'Alliance québécoise du loisir (AQLP), a développé une stratégie de mise en place de services de soutien à ses membres du secteur municipal, en matière de gestion des parcs et espaces récréatifs;

ATTENDU QUE Loisirs Laurentides offre gratuitement aux municipalités de 1500 habitants et moins, les services suivants :

- Inventaire des sites et équipements de loisir sportif et récréatif intérieurs et extérieurs de la municipalité, avec l'application Parc-o-Mètre, incluant description avec photos et géolocalisation;
- Accès à l'application Parc-o-Mètre, soutien technique et lien pour la carte interactive à mettre en ligne sur le site internet de la municipalité;
- Diagnostic de parc.

ATTENDU QUE la municipalité désire bénéficier de ces services;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu.

Que le conseil autorise l'adhésion de la municipalité d'Huberdeau à Loisirs Laurentides et autorise le paiement de la cotisation annuelle de 80,48\$ taxes incluses.

Que demande soit faite à Loisirs Laurentides d'effectuer l'inventaire des sites et équipements de loisirs sportifs et récréatifs intérieurs et extérieurs de la municipalité via l'application Parc-o-Mètre, en incluant la description avec photos et géolocalisation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 144-18
PERCEPTION DE TAXES PAR L'AVOCAT

CONSIDÉRANT QUE certains contribuables accusent un retard de paiement de 2 ans et plus;

CONSIDÉRANT QUE malgré plusieurs avis, aucune entente de paiement n'a été demandée pour 5 dossiers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que Me Denis Dubé, est mandaté pour entreprendre des procédures judiciaires pour la perception des taxes pour les années 2018 et précédentes dans les dossiers suivants :

Matricule	Nom	Montant	Année
1596-13-7867	Giuliano D'Andrea	2 208.65 \$	2017-2018
1701-22-2015	Bunhilde Engels	3 639.67 \$	2016-2017-2018
1793-48-7416	Pierre Nantel	3 791.71 \$	2017-2018
1499-11-3585	Katherine Perrier	2 905.71 \$	2016-2017-2018
1499-12-5055	Katherine Perrier	912.54 \$	2016-2017-2018

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 145-18

DEMANDE DE L'ORGANISATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC-À-LA-LOUTRE / AIRBNB

CONSIDÉRANT QUE l'OPELL a fait parvenir une demande au conseil municipal dans une perspective de respect et de prévoyance, que la question de la location en mode Airbnb et des effets possibles sur l'environnement du Lac-à-la-Loutre soit étudiée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu.

QUE cette demande soit transmise au comité consultatif d'urbanisme pour recommandations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 146-18

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité d'Huberdeau et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Huberdeau a déjà manifesté, dans le cadre par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Dean Brisson et résolu.

Que la municipalité d'Huberdeau, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 147-18

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le rapport trimestriel déposé en date du 31 mai 2018 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 148-18
DEMANDE DE MADAME DOMINIQUE LAUZON, BAR AU BON VIVANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la demande de Madame Dominique Lauzon, propriétaire du Bar au Bon Vivant, consistant en la fermeture de la rue sur toute la largeur de leur établissement (Bar au Bon Vivant) de 5h30 à 21h30 durant la journée du 13 juillet 2018, et à l'installation en cas de pluie d'un chapiteau, soit acceptée, cependant celui-ci devra être installé de façon à ne pas endommager le pavage, des panneaux indiquant « circulation locale seulement » devront être positionnés au coin de la rue Principale / du Pont et au coin de la rue Principale/ du Vert-Pré, ces panneaux seront fournis par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 149-18
AUTORISATION DE DÉPLACEMENT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement de Madame Ginette Sheehy pour son déplacement lors du remplacement de la mairesse lors du Lac-à-l'épaule du 30 mai dernier à Val-David, celle-ci ayant été mandatée par la mairesse.

Que le conseil autorise Madame Ginette Sheehy, conseillère et Monsieur François Thibault, stagiaire à participer à la formation sur les plantes aquatiques qui aura lieu le 22 juin 2018 à Amherst, les frais de déplacement et d'inscription sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 150-18
RENCONTRE DES VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ DES LAURENTIDES

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que Madame Ginette Sheehy, conseillère est autorisée à participer à la rencontre des villes et villages en santé des Laurentides qui aura lieu le 6 septembre prochain à Lachute, les frais de déplacement, de repas et d'inscription sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 151-18
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'OBV RPNS / RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION

Il est proposé par Madame la conseillère Ginette Sheehy et résolu.

Que Monsieur Jean-François Perrier, conseiller est autorisé à assister à l'assemblée générale de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et

Saumon qui aura lieu le 20 juin prochain à Plaisance, les frais de déplacement, de repas et d'inscription sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Que le conseil autorise le renouvellement de l'adhésion à l'OBV RPNS au coût de 100\$ et que Monsieur Jean-François Perrier, est nommé pour représenter la municipalité auprès de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 152-18
INSCRIPTION CONGRÈS FQM 2018

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et Madame Ginette Sheehy, conseillère, sont autorisées à participer au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 20, 21 et 22 septembre prochain au Palais des congrès de Montréal, les frais de déplacement, repas et d'hébergement sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 153-18
REMBOURSEMENT DÉPENSES ACTIVITÉS POLITIQUE
FAMILLES/AÎNÉS

Il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu.

Que le conseil autorise le remboursement à Monsieur Jean-François Perrier, conseiller, des frais de 114.34\$ occasionnés lors de la rencontre de consultation des aînés organisée le 5 mai dernier pour l'élaboration de la politique familles/aînés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 154-18
ACHAT DE BANCS / PANNEAUX DE SIGNALISATION ET INSTALLATION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise l'achat de 2 bancs pour installation sur le bord de la rue Bellevue ainsi que l'achat de 3 panneaux baignade interdite devant être installée aux abords de la rivière Rouge suite à la recommandation du coroner.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 155-18
ACHAT D'UN SUPPORT ARRIÈRE POUR LA CAMIONNETTE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Richard et résolu.

Que le conseil autorise l'achat pour la camionnette d'un support arrière, du nécessaire d'installation ainsi que du nécessaire pour accrocher les outils, le tout selon la proposition reçue de Carquest en date du 3 mai 2018 au montant de 675.35\$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 156-18
ORGANISATION D'UNE COURSE INTERMUNICIPALE

ATTENDU QUE la municipalité d'Arundel, désire organiser pour une deuxième année, une course intermunicipale sur le corridor aérobique en septembre prochain;

ATTENDU QU'une estimation des dépenses a été préparée par la technicienne en loisir de la municipalité d'Arundel et qu'un montant de 750\$ par municipalité est estimé pour l'organisation de cette activité;

ATTENDU QUE cette dépense n'était pas prévue au budget;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Huberdeau estime nécessaire de poursuivre l'organisation d'activité intermunicipale et qu'il désire participer à cet événement dans la mesure de ces moyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu.

Que le conseil informe la municipalité d'Arundel qu'elle désire participer et contribuer à l'organisation de cet événement pour un montant maximum de 300\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 157-18
STAGIAIRE EN URBANISME / PARTAGE DE LA RESPONSABILITÉ

CONSIDÉRANT les ressources mises à la disposition de l'Organisation de la protection de l'environnement du Lac-à-la-Loutre (OPELL) par la municipalité au moment de son démarrage, il y a un an;

CONSIDÉRANT QUE l'OPELL est devenue un OSBL structuré et fonctionnel;

CONSIDÉRANT le travail amorcé par les membres du conseil d'administration de l'OPELL et de son assemblée générale;

CONSIDÉRANT QUE les étapes ultérieures consisteront à poursuivre l'analyse de l'eau du lac, à répertorier et à caractériser sa flore et à poursuivre la sensibilisation et la mobilisation de la population, ce à quoi les membres de l'OPELL sont prêts en termes de travail et de connaissances;

CONSIDÉRANT QUE le stagiaire, soit Monsieur François Thibault, désire effectuer un deuxième stage portant sur la caractérisation des plantes aquatiques du Lac-à-la-Loutre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Sophie Chamberland et résolu.

- 1- Que la municipalité poursuive le travail amorcé avec Monsieur Thibault concernant les suites à donner à son premier rapport portant sur les habitudes des Huberdois en matière d'environnement;
- 2- Que l'OPELL, en concertation avec la conseillère municipale responsable de l'urbanisme et de l'environnement, encadre le stagiaire, François Thibault dans la démarche d'analyse et de caractérisation de la flore du lac.
- 3- De désormais laisser l'OPELL fonctionner de façon autonome pour les prises d'eau pour le RSVL et la caractérisation de sa flore.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 158-18
PISTE D'HÉBERTISME/ ENTENTE

ATTENDU QUE le conseil désire aménager une piste d'hébertisme sur le terrain propriété de la Fabrique d'Huberdeau (Calvaire d'Huberdeau);

ATTENDU QU'avant d'entreprendre les travaux d'aménagement, une entente doit être conclue entre la Fabrique d'Huberdeau et la municipalité afin d'établir les modalités de celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la municipalité d'Huberdeau autorise la conclusion d'une entente avec la Fabrique d'Huberdeau en ce qui concerne l'aménagement d'une piste d'hébertisme;

Que la directrice générale et la mairesse sont autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 159-18
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 20h08.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, mairesse.